

**ARRÊTÉ PORTANT PROCLAMATION DES RÉSULTATS
DES ÉLECTIONS PARTIELLES DES REPRÉSENTANTS
DES AUTRES PERSONNELS (BIATSS), CATÉGORIE 5°
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE LYON**

Scrutin du 9 avril 2019

Le Président de l'Université de Lyon,

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n° 2015-127 du 5 février 2015 portant approbation des statuts de la communauté d'universités et établissements « Université de Lyon », modifié ;

Vu la délibération n°66/CA/2016 datée du 13 décembre 2016, portant approbation par le conseil d'administration de l'Université de Lyon du règlement intérieur modifié ;

Vu l'arrêté du 8 mars 2019 relatif aux élections partielles de la catégorie 5° du conseil d'administration de l'Université de Lyon ;

Vu l'arrêté du 27 mars 2017 portant validation des candidatures ;

Vu l'arrêté du 4 avril 2019 de composition des bureaux de vote ;

Vu le procès-verbal de dépouillement ;

Vu l'avis favorable du comité électoral consultatif rendu le 10 avril 2019,

Arrête

Sont élus, au sein de la catégorie 5° du conseil d'administration de l'Université de Lyon :

- M. Ruben VERA (liste « UNE UNIVERSITÉ AVEC DES BIATTS FORTS ») ;
- Mme Stéphanie REYNAUD (liste « UNE UNIVERSITÉ AVEC DES BIATTS FORTS ») ;
- M. Yann BERGHEAUD (liste « UNE UNIVERSITÉ AVEC DES BIATTS FORTS »).



Lyon, le 10 avril 2019

Khaled BOUABDALLAH
Président